



# AVIS DE VIDANGE INSTALLATION SEPTIQUE



«Propriétaire» ou Propriétaire occupant  
«Adresse» «Appartement»  
«Ville», «Code\_postal»

Bonjour,

La MRC de Lotbinière a mandaté l'entreprise **Sani-Thetford 2000** pour effectuer la vidange de votre installation septique située à l'adresse suivante «**Emplacement**», **Ville**, **Code postal**, entre le **Date** et le **Date 2022**. L'entrepreneur peut effectuer la vidange entre 7h00 et 18h00 du lundi au vendredi. La prise de rendez-vous n'est pas possible. Votre présence n'est pas requise pendant la vidange.

- **Fosse de rétention** : Si vous possédez une fosse de rétention (fosse scellée) et que vous souhaitez la faire vidanger à un autre moment que celui indiqué dans le présent avis, communiquez avec nous.
- **Installations septiques Hydro-Kinétique ou avec traitement tertiaire DPEC** : La vidange de ces installations n'est pas couverte par le programme. Si vous avez une installation de ce type, communiquez avec nous.
- **Absence d'installation septique** : Veuillez nous **aviser le plus tôt possible** si vous ne possédez aucune installation septique. Cela nous évitera un déplacement à votre domicile.
- **Pompe** : Si vous possédez un système Bionest ou autre système munit d'une pompe, celle-ci devrait être débranchée lors de la vidange.
- **Le nettoyage du préfiltre n'est pas pris en charge par ce service.**



## Consignes à respecter

Afin que l'entrepreneur puisse vidanger votre installation septique, vous devez respecter les mesures suivantes :



### Les couvercles

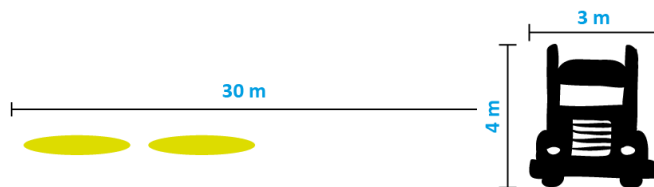
- **Déterrez les couvercles** si l'installation est enterrée.
  - Dégagez **au moins 20 cm** autour des couvercles et sur toute la profondeur de ces derniers pour permettre de les basculer sans difficulté et sans les briser.
  - Si vos couvercles sont retenus par des boulons (ex. : Installation de type Écoflo), **enlevez les boulons**, mais laissez les couvercles fermés.
  - Enlevez le couvercle vous-même **SEULEMENT s'il s'agit d'un puisard dont le couvercle fait 48 pouces et s'il est trop lourd pour être soulevé à bras.**
- ⓘ Si vous avez des questions sur ces consignes ou que votre situation demande une attention particulière, **APPELEZ-NOUS le plus tôt possible.**





## L'accès

- **Identifiez** l'emplacement de la fosse par un **repère visuel** (drapeau, cône orange, réflecteur).
  - **Affichez** votre numéro civique de sorte qu'il soit visible de la rue.
  - **Si vous avez une barrière, déverrouillez-la.**
  - Dans la mesure du possible, le camion restera sur la voie publique. **Dégagez** le terrain donnant accès à l'installation septique de sorte que le camion puisse s'approcher à moins de **30 mètres** (100 pieds) des couvercles.
  - Si la distance entre la voie publique et les couvercles est supérieure à 30 mètres (100 pieds), vous devez dégager le chemin d'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une **hauteur de 4 mètres** (13 pieds) et d'une **largeur de 3 mètres** (10 pieds).
  - **Enlevez** tout mobilier, structure ou autre installation bloquant l'accès aux couvercles (planches de patio, tables, pots de fleurs, etc.).
  - **Attachez** ou **isolez** de façon sécuritaire vos animaux domestiques pour ne pas nuire aux opérations.
- ① Pour toutes situations particulières concernant l'accès, **APPELEZ-NOUS le plus tôt possible.**



**IMPORTANT** : si les consignes ne sont pas respectées et que la vidange ne peut être effectuée, vous devrez corriger la situation et communiquer avec nous dans **un délai de 5 jours ouvrables** afin de planifier une autre visite. Selon l'article 10 du « Règlement sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière », **des frais de 50\$ seront facturés** au propriétaire ou occupant requérant une **visite supplémentaire.**

## Un service en 4 étapes



**Avis de vidange** – Cet avis indique la période prévue de votre vidange.



**Consignes à respecter** – Il est de votre responsabilité de respecter les consignes indiquées dans cet avis.



**Vidange** – L'entrepreneur retire les boues solides. La portion liquide est filtrée puis retournée dans la fosse septique. Cette façon optimise le fonctionnement de votre fosse. Dans le cas d'une fosse de rétention ou d'un puisard, la vidange est totale.



**Accroche-porte** – À la suite du passage de l'entrepreneur, vous recevrez un accroche-porte vous informant si la vidange a été effectuée ou non.

Merci de votre collaboration.

Pour toute question ou renseignement additionnel, communiquez avec nous au **418-926-3407 poste 215** ou à **septique@mrclotbiniere.org**.

